

N° D'ORDRE : 2018-015

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 06

Excusés : 02

Absents: 00

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 06 Mars 2018

SEANCE DU 12 MARS 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François (arrivé à 18h40).

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain – M. CHAMBELLAND Michel à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. BALS Fabienne à Mme. ROURE Simonne – M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard – Mme. ARGENTO Katia à M. MARIN Michel.

Excusés : M. BLANC Romain - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme LABROUSSE Sylvie.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que par une délibération en date du 27 novembre 2017 relative à l'acquisition de l'immeuble de la poste du village pour la réalisation de logements sociaux, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de l'immeuble, parcelle cadastrée section A n°474, situé 7 rue Anatole France, pour une somme de 300 000 €.

Afin de minorer cet autofinancement, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à solliciter une aide financière d'un montant de 75 000 € auprès du Conseil Départemental pour compléter le plan de financement de cette acquisition.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la demande de subvention.

DECIDE A L'UNANIMITE

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière d'un montant de 75 000 € auprès du Conseil Départemental pour compléter le plan de financement de cette acquisition.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 13 Mars 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT**